

DÉCHETS

Collecte de fibrociment amianté

La Communauté de communes organise une collecte de fibrociment à destination exclusive des particuliers habitant dans l'une des 37 communes du territoire.

Les conditions de collecte, du fait de la dangerosité potentielle du produit, sont très strictes. Il est donc impossible de collecter les plaques amiantées en benne, comme sont collectés les gravats en déchèteries, par exemple. Le fait de les jeter dans une benne peut libérer, au moment de la casse, des fibres dangereuses pour les voies respiratoires.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

■ **déchets pris en charge** : seules les plaques entières de fibrociment seront acceptées, dans la limite de **200 kg par foyer (= 12 m²)**

■ **public concerné** : collecte ouverte uniquement aux particuliers, ■ **inscriptions** : pour pouvoir bénéficier de ce service de collecte, les inscriptions au préalable, sont impératives (bulletin d'inscription ci-dessous à retourner à la Communauté de communes).

■ **jours et horaires de dépôt** :

- mardi 11 décembre : 9h - 12h et 13h30 - 17h (Seurre),
- mardi 18 décembre : 9h - 12h et 13h30 - 17h (Saint-Usage).

■ **document à présenter lors du dépôt** : autorisation de dépôt délivrée par la Communauté de communes (autorisation envoyée par courrier à chaque foyer inscrit avant le jeudi 06/12/2007). Seules les personnes munies d'une autorisation de dépôt pourront apporter leurs plaques.

Inscriptions

Coupon à retourner **avant le jeudi 6 décembre 2007** à la communauté de communes *Rives de Saône*

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Souhaite déposer à Seurre le mardi 11 décembre
 à Saint-Usage le mardi 18 décembre

Quantité à déposer m² (dans la limite de 12 m² par foyer)

15 bis, Grande rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21 250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39



SPANC



Assainissement non collectif

Les communes du territoire communautaire ont transféré à la Communauté de Communes la gestion de l'Assainissement Non Collectif. Suite à une étude effectuée au sein de la Communauté et après examen des différentes alternatives offertes à la collectivité quant au mode de gestion du SPANC* (Régie, Prestation de Service, Délégation de Service Public) le choix s'est porté sur une DSP « Délégation de Service Public ». Celle-ci prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

DÉMARCHES ET CONTACTS

Dans l'attente de l'attribution du marché correspondant, le service du « contrôle de conception et de bonne exécution » des installations neuves est assuré par la SDEI. Chaque mairie doit informer la Communauté de Communes du dépôt, dans sa commune, des permis de construire nécessitant un assainissement non collectif et communiquer à celle-ci les coordonnées des demandeurs, auxquels un questionnaire est adressé.

Cette prestation est réalisée à titre onéreux, (coût pour l'utilisateur : 110,77 € à régler à la Trésorerie de Seurre). Depuis, début juin 2007, date de la mise en place effective de ce service, le nombre de demandes s'élève à 56 (estimation initiale : 35 installations).

* Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPORT



Aménagement et extension de la salle des sports d'Échenon

Cette salle est utilisée par le collège des Hautes Pailles et par les clubs et associations sportives. Les travaux comprennent :

■ la réfection de l'éclairage de la salle (3 niveaux d'éclairage) afin notamment d'être en conformité lors de l'arbitrage des matches de hand-ball nécessitant un éclairage minimum de 750 lux.

■ la remise en état complète des sanitaires, ■ l'extension d'une superficie de 125 m² du bâtiment existant, sur un seul niveau, comportant une entrée « public », un vestiaire arbitre et des espaces de rangement.

Le montant des travaux s'élève à 187 000 € hors taxes. La collectivité bénéficie sur ces travaux d'une subvention du Conseil Général de 22 000 €.

Durée des travaux : 7 mois (juillet 2007 à janvier 2008).

Pendant les travaux d'extension, la salle reste opérationnelle.

L'ACTIVITÉ KAYAK FAIT DES ÉMULES AU SEIN DES ÉCOLES PRIMAIRES

Le cycle kayak a commencé le 3 mai 2007 pour s'achever le 7 juillet 2007 et a repris à la rentrée jusqu'à fin octobre 2007.

5 écoles primaires ont participé à ces séances d'initiation, soit 175 élèves des écoles de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage, Losne, Échenon et Seurre.



EN BREF

Les enfants à l'affiche

Exposition d'affiches sur le thème « Agis pour tes droits » : Dans le cadre de l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, et à l'initiative des FRANCAS, le travail des enfants des écoles du territoire et du périscolaire de Saint-Usage sera exposé à la salle omnisport de Seurre, du 12 novembre au 10 décembre 2007.

Le camion-benne cède la place

Après 5 années de bons et loyaux services, le camion-benne qui effectue le ramassage des ordures ménagères sur la zone de service de Saint-Jean-de-Losne, a été remplacé par un véhicule aux nouvelles normes européennes. Un double lève-containers automatisé sécurisé par un faisceau de détection favorise la prise et le vidage automatique des bacs roulants, visant à faire disparaître l'usage des poubelles classiques. La Communauté de communes organise au printemps et à l'automne des commandes groupées de bacs roulants normés et réglementaires, ouverte à tous les habitants. Préinscription possible en mairie.

Déchets, règles du jeu

Règlement de collecte des déchets ménagers : Le règlement, qui définit les conditions de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés appliqués au territoire communautaire a été approuvé. Il concerne l'ensemble des déchets : les déchets des ménages non recyclables, recyclables, encombrants et toxiques ainsi que les déchets des professionnels. À consulter en mairie et sur le site de la Communauté de communes www.rivesdesaone.fr.

Conteneurs à textiles

Ne jetez plus vos textiles : Le Relais Bourgogne (branche insertion d'Emmaüs) va bientôt mettre à disposition, à titre gracieux, près de 20 conteneurs à vêtements sur le territoire communautaire : 12 communes concernées au total qui centraliseront les apports des communes alentours.

Semaine Bleue du 15 au 21 octobre

La Communauté de Communes *Rives de Saône* en partenariat avec l'ADMR a offert quelques gourmandises aux 80 utilisateurs du service de portage de repas à domicile.

Rapport d'activité 2006 *Rives de Saône*

Le document qui reprend les différentes actions menées par service est disponible dans chacune des 37 mairies et sur le site internet www.rivesdesaone.fr.

Anne-Marie Javouhey

« La route de l'abolition des esclavages et des droits de l'homme modifiée pour faire entrer son œuvre : c'est le projet porté par le Maire de Mana (Guyanne) (ville qui doit son origine à Anne-Marie Javouhey) et les maires de Chamblanc et Jallanges, lors d'une réunion de travail au Lycée de Chamblanc le mardi 23 octobre ».

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel
BP 67 - 21250 Seurre Cedex
Tél. : 03 80 20 48 54 / Fax : 03 80 20 89 39

Ouverture au public du lundi
au vendredi de 8h à 12h

Directeur de publication **Jean-Luc Soller**.
Mise en page **Fuglane, Dijon**. / Impression sur papier recyclé.
ISSN 1958-508X



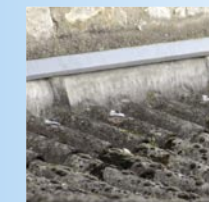
Rives de Saône

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

La Communauté de communes renforce l'attractivité du territoire



DÉCHETS

Collecte de fibrociment amianté



bon pour un sac de tri

À VOTRE DISPOSITION
GRATUITEMENT EN MAIRIE
OU À LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES (BUREAUX DE
SEURRE ET D'ÉCHENON).



Rives de Saône

Communauté de Communes
Saint-Jean-de-Losne Seurre

www.rivesdesaone.fr

37 villes et villages font aujourd'hui partie intégrante de la Communauté de Communes *Rives de Saône* afin de permettre à leurs habitants, entreprises et associations de bénéficier de services, équipements, moyens matériels et humains que les communes ne pourraient assumer seules.

Cette structure intercommunale, vivement encouragée par les services de l'État, permet également de simplifier considérablement les échanges avec l'administration, en réduisant le nombre d'interlocuteurs et d'entreprendre, de façon cohérente, d'importants projets à l'échelle d'un territoire.

Rassemblant 106 délégués communautaires élus au sein des Conseils municipaux des Communes membres, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale est régi par les dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rives de Saône exerce ses multiples compétences dans le cadre des Statuts adoptés par les Conseillers communautaires et municipaux.

Dans la mesure où les actions communautaires ne peuvent être exercées individuellement par les municipalités, les compétences de *Rives de Saône* sont régulièrement complétées sur propositions de la Commission des Statuts, composée de 19 membres élus par le Conseil communautaire.

La Commission des Statuts veille à la bonne définition et au respect de l'intérêt communautaire qui précise le champ d'intervention de la collectivité *Rives de Saône* dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement et du cadre de vie, de l'environnement, du tourisme, de la culture et du sport, de la jeunesse et de l'action sociale, et de la voirie desservant les équipements communautaires.

Les statuts décrivent donc les compétences de la collectivité, définissent l'intérêt communautaire, sont évolutifs et permettent d'élargir les compétences ou d'en modifier le contenu.

Ils sont validés par le Conseil communautaire, ratifiés par les conseils municipaux et soumis à l'approbation du Préfet qui publie un arrêté les rendant exécutoire : la dernière version date du 31 Juillet 2007 (version 3 disponible sur le site Internet www.rivesdesaone.fr).

Cette commission travaille également sur l'élaboration d'un règlement intérieur précisant les modalités relatives au fonctionnement du Conseil communautaire. ■

DOSSIER



/// La communauté de communes renforce l'attractivité de son territoire

ATELIERS RELAIS OREX

Dans le cadre des travaux d'aménagement du pont du Canal à Saint-Usage, l'atelier loué par la Société OREX* (tourisme fluvial) devait à l'époque (2005) être partiellement démolé. Afin de maintenir l'activité fluviale de cette société sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes du Pays Losnais s'était engagée à réaliser un atelier relais. La Communauté de Communes *Rives de Saône* a concrétisé ce projet en 2007 (inauguration en novembre 2007).

Coût H.T. du projet : 726 760 €
(valeur 09/2007)

Financements :

Conseil Général	38 380 €
Conseil Régional	38 380 €
État	30 000 €
Emprunt	620 000 €

Financement : contrat de location avec la société Orex sur 20 ans.

* Activités OREX : organisation de croisières en péniches hôtels + entretien des 5 bateaux de la société.

COUVERTURE HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE

Les technologies alternatives au système traditionnel ADSL proposé par les opérateurs classiques de téléphonie ne sont que des palliatifs et ne prétendent pas les concurrencer ; elles permettent seulement d'amener le haut débit là où, avec les technologies actuelles, les opérateurs historiques n'ont pas l'intention d'investir.

« Internet pour tous » est un slogan qui ne s'applique pas complètement aux zones rurales excentrées : ce n'est pas, non plus, un service public...

C'est pourquoi, avec le soutien technique et financier du Conseil Régional Bourgogne et du Conseil Général de Côte-d'Or, sept communes en zone blanche totale ou partielle (zone non ou partiellement desservie par l'opérateur classique) ont opté pour un maillage du territoire communautaire par système WIFI, en trois phases :

- Esbarres, Franxault et Samerey, victimes de la défaillance du premier opérateur,
- Chivres, Labergement-lès-Seurre, Magny-lès-Aubigny et Montmain
- Relais complémentaires pour parfaire la couverture.

La communauté a pris à sa charge les opérations de recherche d'un opérateur, les frais de publicité de l'appel à candidatures, la coordination des réunions et les investissements liés aux équipements communs nécessaires au maillage du territoire et à l'usage public des Technologies de l'Information et de la Communication T.I.C. (accès nomade à Internet sur les zones de compétence communautaire comme le port et la capitainerie de Seurre, alimentation électrique solaire de deux relais...).

C'est un plus pour renforcer l'attractivité du territoire et réduire les inégalités d'accès aux nouvelles technologies. ●

Pour plus d'information, contacter les mairies

OPAH amélioration de l'Habitat

/// Des résultats très satisfaisants

La Communauté de Communes Seurre Val de Saône avait engagé en 2004 et pour 3 ans, une OPAH sur le canton de Seurre qui constituait à l'époque son territoire. Cette opération se donnait plusieurs axes d'intervention : résorber l'habitat indigne, développer l'offre en logements sociaux, maintenir la population locale notamment âgée à domicile, accueillir de nouveaux habitants et redynamiser les centres bourgs. Pour cela, l'OPAC 89 puis le CDAH-Pact de Côte-d'Or ont été missionnés par la Communauté de Communes pour informer les habitants sur les aides possibles de l'ANAH et du Conseil Général, et les aider à constituer et suivre leurs dossiers.

Des objectifs quantitatifs ont été définis, ils ont été dépassés au terme de l'opération en février 2007.



Les objectifs	Propriétaires occupants	Secteur locatif
Objectifs en nombre de logements	60	36
Nombre de logements ayant bénéficié de travaux	64	53
Montant total des travaux	712 526 €	1 551 427 €
Montant total des aides	237 399 €	587 329 €
% aides	33,3 %	37,8 %

Au-delà de l'amélioration apportée à l'habitat, l'effet est également bénéfique pour les entreprises locales du bâtiment. En effet, près de la moitié des interventions a été effectuées par des entreprises des cantons de Seurre et Saint-Jean-de-Losne.

La Communauté de Communes a également financé avec ses fonds propres, des travaux de ravalement de façades à partir de 2006. Sur une année, 11 logements ont été subventionnés, pour un montant de 12 330 € [sur un montant de travaux de 146 114 €].

Les aides à l'amélioration de l'habitat continuent

L'OPAH du canton de Seurre est terminée, mais d'autres dispositifs se mettent en place pour 2008 :

- le Conseil Général prévoit à l'échelle du département des aides pour développer le secteur locatif, et notamment remettre sur le marché des logements vacants,
- les propriétaires occupants peuvent toujours bénéficier de subventions du Conseil Général et de l'ANAH pour certains travaux d'aménagement intérieur,
- la Communauté de Communes envisage de poursuivre l'opération « façades » en l'étendant à tout son territoire. Le CDAH-Pact de Côte-d'Or continuera ainsi à fournir les informations sur ces aides aux personnes intéressées, soit dans le cadre de permanences qui seront annoncées par la presse, soit par téléphone au numéro ci-dessous. ●

0 800 101 128
PRIX D'UN APPEL LOCAL

ENFANCE-JEUNESSE

/// Des services supplémentaires pour les familles

OUVERTURE DE 3 NOUVEAUX SITES PÉRISCOLAIRES

Les communes de Trouhans, Franxault et Pagny-le-Château accueillent désormais les enfants en périscolaire. Ce service d'animation et de restauration nouvellement installé, complète le réseau préexistant, offrant désormais, à toutes les familles, quelle que soit la commune de résidence, un service d'accueil pour leurs enfants.

Pour tout renseignement, contacter le service-enfance jeunesse situé Rue Martène à Saint-Jean-de-Losne au 03 80 77 92 72.



UN SERVICE DE SOUTIEN SCOLAIRE À VOTRE DISPOSITION

Deux cellules de soutien scolaire fonctionneront cette année sur les communes de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage, dès la rentrée de la Toussaint.

Les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) accueillent les enfants en difficulté scolaire sur recommandation de l'enseignant.

Il va au-delà de l'aide aux devoirs et peut déboucher également sur la mise en place d'ateliers collectifs d'expression. L'accueil d'un enfant au CLAS est gratuit. ●

Renseignements auprès des écoles élémentaires de Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage.

CULTURE

/// École de musique Rives de Saône : 2 sites : Seurre et Brazey-en-Plaine

POUR QUI ? COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

L'école de musique est ouverte aux enfants à partir de 4 ans et aux adultes.

Elle permet d'entrer dans le monde musical d'une manière sensorielle et ludique, puis progressivement de se familiariser avec le codage/décodage de la musique.

***En cours collectifs :** jardin musical, l'éveil musical, cours de formation musicale, 2 niveaux de chorales d'enfants, l'ensemble instrumental, l'ensemble à cordes, l'atelier djembés et l'ensemble percussion (disciplines différentes selon les sites).

***En cours individuels :** chaque élève prend son cours particulier de 30 mn à une heure choisie : flûte à bec, flûte traversière, chant, violon, violoncelle, piano, trompette, clarinette, guitare, saxophone, trombone et percussions (disciplines différentes selon les sites).

ÇA SE PASSE OÙ ET QUAND ?

Site de Brazey-en-Plaine :

Les cours se déroulent les différents soirs de la semaine, le mercredi et le samedi, au Château Magnin et au château Dumesnil de Brazey en Plaine.

Site de Seurre :

Les cours se déroulent les différents soirs de la semaine : mardi, mercredi, jeudi ainsi que le samedi, rue Sainte Claire à Seurre. ●



Animations 2007/2008

EN DÉCEMBRE :

- 1^{ère} audition variée de Noël : le samedi 15 décembre à 15h à l'hôpital de Seurre et le mercredi 19 décembre à 16h au château Magnin de Brazey

- concerts avec la chorale la « Cantarelle » de Saint-Jean de Losne ,

AU COURS DE L'ANNÉE :

- pendant les petites vacances scolaires pour les élèves de violon et violoncelle (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques) : stages d'orchestre à cordes,

- auditions publiques des classes d'instruments : téléthon, Noël, rencontres inter-écoles, fête de la musique.

- concert organisé par l'association culturelle de Losne : samedi 8 mars

Contacts

Site de Seurre : Laurent Aimar

Tél. : 03 80 35 62 97

Email : psb.vsb@voila.fr

Site de Brazey-en-Plaine : Marie Cécile Thiebergien

Tél. : 03 80 29 93 77

Email : cecile.thiebergien@wanadoo.fr

Site internet :

<http://ecoledemusiquevaldesaone.over-blog.com/>

DÉCHETS

/// Compostage



10 FOYERS VOLONTAIRES ENTHOUSIASMÉS PAR LE COMPOSTAGE

Les 10 foyers de Chamblanc et Échenon impliqués pendant un an, dans l'opération « test », ont souligné la simplicité de mise en œuvre du compostage avec une quasi absence d'odeurs. Tous motivés pour poursuivre, ils ont pour la majorité, des projets d'acquisition de broyeurs à végétaux pour tirer encore davantage profit de leurs déchets de jardin. Au départ, peu de foyers soupçonnaient le formidable potentiel fertilisant contenu dans les déchets de cuisine et de jardin et l'impact du compostage sur la réduction des déchets. C'est pourtant près de 60 kg /hab./an de déchets de cuisine qu'ils ont extraits des ordures et valorisés en compost dans leur potager et plates-bandes.

VERS UN PROJET PLUS AMBITIEUX

Fort de ces résultats, la Communauté de communes recherche actuellement la meilleure solution pour promouvoir le compostage à la maison. ●